

COMMUNE DE CONTEST

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DE LA COMMUNE DE CONTEST SEANCE DU JEUDI 24 JUILLET 2025

Le conseil municipal de la commune de CONTEST, légalement convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni en session extraordinaire, le jeudi 24 juillet 2025 à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONTAUFRAY Daniel, Maire.

Étaient présents :

Daniel MONTAUFRAY	Maire
Nadine DUJARRIER	1 ^{ère} adjointe
Michaël ROGER	2 ^{ème} adjoint
Martial TARLEVE	3 ^{ème} adjoint
Guillaume MAHERAULT	4 ^{ème} adjoint
Thierry LOUBET	Conseiller municipal
Frédéric GOMBERT	Conseiller municipal
Stéphanie MOULIERE	Conseillère municipale

Mélanie GIRARD	Conseillère municipale
Marie-Claire RONCIN	Conseillère municipale
Vincent PAUMARD	Conseiller municipal
Marianne BONNEAU	Conseillère municipale
Noëllie FAUCON	Conseillère municipale
Sandra BONNEAU	Conseillère municipale
Aurélien RONDEAU	Conseiller municipal

Absents excusés : Mme DUJARRIER, M. ROGER, M. TARLEVE, M. GOMBERT, Mme GIRARD, M. PAUMARD, Mme BONNEAU.

Absents en début de séance : Néant.

Procuration : M. ROGER donne procuration à M. MONTAUFRAY, Mme DUJARRIER donne procuration à M. RONDEAU et M. TARLEVE donne procuration à M. LOUBET.

Thierry LOUBET a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1	Cantine	• Cantine à 1 €
2	Budget commune	• Décision modificative n°1

01	Cantine – Cantine à 1 €	Délibération 2025-32 visée en Sous-Préfecture le
----	-------------------------	---

Madame FAUCON Noëllie informe le Conseil Municipal que l'Etat a mis en place un fonds de soutien à l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale.

Ce fonds s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté afin de garantir un accès à la cantine pour les plus démunis, cela leur permettrait de bénéficier d'au moins un repas complet et équilibré par jour.

Cette aide financière de l'Etat serait versée à deux conditions :

- Qu'une tarification sociale des cantines soit mise en place et comporter au moins 3 tranches ;
- Que la tranche (ou les tranches) de 0 à 1000 bénéficie d'un tarif à 1 € maximum par repas. Tout repas facturé 1 € sera remboursé par l'Etat à hauteur de 3 €.

Les élus proposent les tarifs suivants pour l'année scolaire 2025/2026 :

	0-1000	1000-1180	Sup à 1180
Tarif	1,00 €	4.32	4.38

En cas de refus de notre dossier auprès du ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, la tarification actuelle continuera à s'appliquer.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mettre en place le dispositif « Cantine à 1 € » et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention triennale avec le ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées pour le dispositif « Cantine à 1 € » et tous documents s'y rapportant.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De maintenir la mise en place de 3 tranches ;
- D'approuver la nouvelle tarification et sa mise en place pour l'année scolaire 2025/2026.

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative sur le budget commune – section investissement afin de régler la facture de l'entreprise Ridereau pour le terrassement de la supérette API.

Les crédits disponibles au compte 212 – opération 2015 sont de 4 591.20 € alors que la facture de l'entreprise Ridereau est d'un montant de 6 390.24 € TTC.

Il convient alors d'effectuer un virement de crédits du chapitre 23 – c/231 (excédent d'investissement) au c/ 212 – opération 2015.

DECISION MODIFICATIVE N1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-212-2015 : AMENAGEMENT SUPERETTE API	0.00 €	1 799.04 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 799.04 €	0.00 €	0.00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	1 799.04 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 799.04 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 799.04 €	1 799.04 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- VOTE et APPROUVE la décision modificative ci-dessus.

REUNIONS

Prochaines réunions ou dates à retenir :

Mardi 09 septembre 2025	Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, Le Maire clôt la séance à 21h30.

Le Maire,
Daniel MONTAUFRAY



Le secrétaire de séance,
Thierry LOUBET